

La Provence

de l'économie

MARDI 15 OCTOBRE 2019 - N°8158 - CAHIER 2 - NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

949339



Un acteur clé du
développement du territoire
soutient "L'économie en Provence"



INITIATIVE

Premier Flying
Challenge chez
Airbus Helicopters P.4



CARACTÈRE

Richard Caillat,
entrepreneur
et artiste Dernière page

ACQUISITION

La société ACG Management rejoint la Cepac

Il en va des fonds d'investissement comme des entreprises : eux aussi peuvent être confrontés à des problèmes de succession. C'est ainsi qu'après avoir été fondée en l'an 2000 sous le nom de Viveris Management, la société de capital-risque intégraient onze ans plus tard le groupe ACG Private Equity, détenu par le très discret Wladimir Mollof. Un banquier francophile d'origine Bulgare, qui ayant décidé il y a peu de se dessaisir de ses activités en raison de son âge, vient de céder ACG Management à la Caisse d'épargne Cepac. Celle-ci détient à présent 80% des parts, mais avec deux cadres dirigeants qui ont fait à ses côtés le pari de l'engagement en faveur de l'économie régionale : Arnaud Ciocca et Frédéric Coenna. Les deux ont en effet acquis les 20% restants.

Le premier, Arnaud Ciocca, a été promu directeur général et membre du conseil d'administration. Le second, Frédéric Coenna, lui aussi membre du conseil d'administration, prend en charge le financier. Quant au conseil d'administration en question, nouvelle structure juridique d'ACG Management, il est présidé par Didier Moaté, par ailleurs membre du directoire de la Caisse d'épargne Cepac. Ambition d'ACG Management : poursuivre l'investissement dans des PME françaises et principalement les régionales non cotées, afin de les accompagner et leur donner les moyens de leur développement grâce à une série de véhicules d'investissement adaptés. Un savoir-faire dont 373 entreprises ont bénéficié grâce à la collecte de plus d'un milliard d'euros auprès de 40 000 investisseurs particuliers.

Jean-Luc CROZEL
avec Marguerite DEGEZ



Zones d'activités : le casse-tête de la collecte des déchets

Dès janvier, les entreprises du Pays d'Aix et de Marseille devront organiser la collecte de leurs déchets ménagers tout en s'acquittant de la taxe d'enlèvement des ordures. La grogne monte

Nen jetez plus, la poubelle est pleine! Les patrons ne décroient pas. À partir du 1^{er} janvier, les zones d'activités des territoires du Pays d'Aix et de Marseille devront prendre en charge le ramassage de leurs déchets ménagers, jusqu'alors collectés par les pouvoirs publics, tout en continuant à s'acquitter de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Une décision vécue le plus souvent comme "une double peine"! La loi de transition énergétique de 2015 incite à lutter contre le gaspillage, à réduire les déchets à la source, à pratiquer le tri, à valoriser les déchets et réduire les quantités enfouies. Adopté en octobre 2017, le schéma métropolitain doit ainsi permettre de réduire de 10% d'ici 2025 le tonnage des déchets pris en charge et

de 50% le tonnage des déchets déposés en décharge. Tout comme celui de Marseille, le Conseil de territoire du Pays d'Aix a voté l'an dernier la fin du ramassage des déchets industriels banals (DIB) à partir du juillet. Face à la mobilisation des acteurs économiques, un report de quelques mois a été octroyé. "Le service public de gestion des déchets ménagers n'a pas vocation à prendre en

charge les déchets produits par l'activité économique, rappellent les services métropolitains. Les professionnels doivent donc mettre en œuvre les moyens nécessaires à la gestion de leurs déchets." La position est claire mais les entrepreneurs n'ont pas dit leur dernier mot!

[Suite en page 3](#)



Dès janvier, en plus de la TEOM, les entrepreneurs des zones d'activités du Pays d'Aix et de Marseille, devront mettre en place le ramassage de leurs déchets jusqu'alors opéré par les collectivités. La colère gronde. PHOTO JÉRÔME REY

930016



100% HUMAIN, 100% DIGITAL

100% AU SERVICE DE NOTRE TERRITOIRE

Taxe-collecte : les entreprises ne veulent pas payer deux fois

La Métropole exige que les sociétés se mettent en conformité, les patrons réclament la suppression de la TEOM

➔ Suite de la 1^{re} page

Les entrepreneurs sont formels : le problème n'est pas la mise en place d'un ramassage privé mais bel et bien, le fait de devoir payer deux fois, le service et la TEOM. "Les professionnels doivent donc mettre en œuvre les moyens nécessaires à la gestion de leurs déchets", rappelle-t-on du côté de la Métropole Aix Marseille Provence. Depuis 2018, une soixantaine de zones d'activités situées sur les territoires du Pays d'Aix et de Marseille ont ainsi été informées de leurs obligations et de la suppression programmée du service de collecte des déchets, assuré jusqu'à présent par les services de la Métropole. Sur la zone de Marseille, 64 zones d'activités, regroupant 6660 entreprises, ont été identifiées. Sur le reste du territoire Marseille-Provence ce sont 67 zones et 2 600 entreprises qui sont concernées.

"Certaines zones d'activités se sont déjà organisées avec, la plupart du temps, des optimisations de fréquence et de collecte sélective, précise-t-on à la Métropole. Au 1^{er} août, 500 entreprises réparties sur 11 zones d'activités avaient déjà migré vers une collecte privée. Il revient donc aux autres sites de se mettre en conformité d'ici à la fin de l'année. L'ensemble des

zones d'activités du territoire métropolitain devra d'ailleurs se mettre en conformité à partir du 1^{er} janvier. L'information par courrier a été complétée par l'organisation de rencontres sur site, notamment lorsque des associations étaient en place." À court terme, l'objectif de la Métropole est d'avoir un interlocuteur unique et la CCI Marseille-Provence semble la mieux placée. "Plusieurs réunions ont déjà été organisées avec les zones d'activités, confirme Jean-Luc Chauvin, président de la CCIMP. D'autres sont en cours. Nous devrions y voir plus clair dans les semaines qui viennent."

"La grande majorité des entreprises ont envie d'avoir ce geste citoyen, plaide Didier Amphoux, président de l'UPE 13 d'Aix. Mais notre souci est la rapidité avec laquelle cela se met place. Une seule zone est réellement prête, c'est Vitropole. On va essayer de négocier avec les collectivités pour obtenir un nouveau report pour les petites zones. On ne voudrait pas se retrouver avec une décharge sauvage, ce serait une catastrophe

On estime à 100 000 tonnes par an les déchets qui sont collectés au sein des zones d'activités de la Métropole, avec des recettes pour assurer ce service, issues du produit de la TEOM et de la Redevance spéciale.



pour l'image des entrepreneurs. On se bat pour éviter la double peine : les collectivités ont arrêté de ramasser mais ce n'est pas pour autant que la TEOM sera supprimée."

À Plan-de-Campagne, on organise le ramassage des ordures ménagères depuis 1964. "Nous avons toujours été exonérés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, souligne Robert Abela, directeur de la zone commerciale (515 entreprises). Mais en 2015, la TEOM a été progressivement réintroduite. Les entreprises ont vécu cela comme une double peine. Quand on a appris que les autres zones ne seraient plus collectées, on a décidé de travailler avec l'UPE 13 pour trouver des solutions techniques et juridiques. Nous devons travailler tous ensemble sur la question de l'exonération ou d'une diminution de la TEOM." A la zone industrielle La Valampe de Château-neuf-les-Martigues, on s'est rapproché de la CCIMP : "Nous

avons une réunion fin octobre avec la CCI pour en savoir plus, précise Michel Grégoire, le président du club des entrepreneurs. "Nous avons déjà un service de collecte mutualisé, précise Isabelle Soret-Monchatre, présidente d'Athélia entreprise. Pas mal d'entreprises étaient encore concernées par le ramassage organisé par la Métropole. Nous avons tenu une réunion d'information pour leur expliquer ce que nous avions déjà mis en place."

"Pourquoi une telle inéquité entre les territoires?", dénonce quant à lui Philippe Razeyre, président de l'Association de la zone d'activités de Lambesc-Entreprendre ensemble. On ne demande pas à Aubagne ou à Salon de mettre en place un service de ramassage privé aussi rapidement. Le gros souci est que la TEOM va être maintenue. Beaucoup d'entreprises ne vont pas vouloir mettre en place une collecte dont le coût sera supérieur à celle organisée par la collectivité et vont vouloir attendre le 1^{er} janvier. Car quelles seront nos marges de manœuvre si toutes les zones sont dans les clous pour obtenir une exonération? C'est une partie de poker. La solution est dans les mains de Martine Vassal."

Généviève VAN LEDE

Un guide d'obligations des professionnels a également été élaboré par la Métropole pour répondre à la méconnaissance constatée lors des enquêtes et des démarches d'abonnement par les conseillers en propriété. Édité à 20 000 exemplaires, ce guide a vocation à être distribué au cours d'enquêtes sur le terrain et autres réunions.

PHOTO DAVID ROSSI

"EVITER DE DEVENIR UNE DÉCHARGE SAUVAGE"

Au Groupement des industries de la Haute Vallée de l'Arc (Gihva), on a décidé de s'organiser : "Nous avons choisi notre prestataire. Il est essentiel d'être prêt dès le début 2020 si nous ne voulons pas que nos ZAE se transforment en décharges sauvages, plaide Christine Fabre, la présidente de l'association qui regroupe 500 entreprises. Courant mars, les entreprises de zones d'activités économiques du territoire du Pays d'Aix (CT2) ont appris par un premier courrier que le service public des déchets ménagers ne serait plus assuré par la collectivité à compter du 1^{er} juillet. "Nous sommes intervenus avec d'autres associations et l'UPE d'Aix pour obtenir un report au 31 décembre. Nous avons organisé des rencontres à Roussel, Fuveau et Meyreuil pour informer les entreprises de l'évolution du dossier, en rappelant que les services déchets du CT2 nous mettaient dans l'obligation de nous substituer au service public de collecte des déchets ménagers. Nous avons travaillé durant plus de six mois sur le dossier et sollicité les entreprises pour quantifier les volumes et les besoins." La solution retenue qui sera présentée ce matin lors d'une réunion d'information à Roussel, tient compte des tarifs mais aussi de la qualité de services (fréquence) et des enjeux environnementaux du traitement des déchets collectés (la société n'enfouit pas les déchets mais les incinère). Il s'agit aussi d'améliorer le tri des déchets pour diminuer ceux qui vont encore trop souvent dans la poubelle des déchets ménagers. Cette collecte privée s'organisera sur plusieurs zones d'activité de Meyreuil à Trets en passant par Fuveau, Châteauneuf-le-Rouge, Roussel et Peynier afin de limiter le nombre de véhicules intervenant sur une zone géographique cohérente. "Toutes les entreprises n'opteront pas pour cette formule mais si celles de plus de dix salariés nous suivent, on aura déjà gagné, affirme Christine Fabre. La taxe, c'est un autre combat, on n'a pas dit notre dernier mot."

POUR LES COLLECTEURS

"Une réelle opportunité de développement"

"C'est une opportunité de développement, atteste Thierry Philpott, directeur de Coved environnement Paca (filiale du groupe Pa-prec) spécialiste de la collecte, du tri, traitement, stockage et de la valorisation des déchets, même si la part des marchés publics va certes diminuer. Nous avons été contactés par des zones d'activités et des entreprises en direct. Cette décision va changer le mode de collecte et obliger les sociétés à avoir des bacs séparés et de trier à la source. Mais ce sont des habitudes que les gens ont déjà chez eux. Nous intervenons déjà dans certaines zones, nous avons 250 clients dans les Bouches-du-Rhône et 6 000 en région Sud. Nous sommes en discussion avancée avec Vitropole. À terme, cela peut augmenter le chiffre d'affaires et nous amener à recruter."

Même son de cloche chez B&P environnement, société marseillaise spécialisée en gestion globale des déchets, favorisant l'insertion de personnes en situation de handicap : "Nous avons déjà une quinzaine de véhicules qui tournent sur nos 3 000 points de collecte, constate Richard Pieri, directeur général. Nous opérons sur une partie de la zone Master park à La Valentine (Marseille 11^e). Nous devrions intervenir également sur les zones de la Valbarelle et de St-Marcel. Depuis quelques mois, nous sommes sollicités par d'autres entreprises. Alors, oui, c'est vrai, pour nous c'est une opportunité de croissance. On vient d'acheter trois véhicules, deux autres sont en commande et quatre à cinq personnes seront recrutées pour la Haute Vallée de l'Arc."

G.V.L.



LE PÔLE D'ACTIVITÉS VITROPOLE A TROUVÉ UNE SOLUTION

"Le service de collecte privé voté à 98 %"

Au pôle d'activités Vitropole, la nouvelle est tombée courant février. "Sur le coup, nous avons été sonnés, explique Céline Boyer, la présidente de l'association syndicale libre du même nom qui regroupe les 340 propriétaires fonciers des parcs d'activités des Estroubians et de l'Anjoly, soit 770 entreprises et 14 300 salariés répartis sur 380 ha. Sur notre territoire, plus de 20 tonnes de déchets sont ramassées chaque semaine, ce qui est conséquent. Mettre en place une

"J'attends que les pouvoirs publics prennent aussi leurs responsabilités."

CÉLINE BOYER, PRÉSIDENTE DE VITROPOLE

collecte dès le mois de juillet était impensable. Nous avons obtenu un délai supplémentaire." Et d'ajouter : "C'était aussi l'occasion de monter en gamme et d'aller plus loin dans la démarche. La responsabilité sociale des entreprises n'est plus à mettre en doute. Nous avons travaillé pendant sept mois avec l'ensemble des acteurs concernés pour mettre en place un service de ramassage privé. C'est un travail colossal pour établir un cahier des charges approprié et proposer un modèle économique mu-



Réunis fin septembre, les acteurs des zones des Estroubians et de l'Anjoly ont réussi à trouver un modèle économique pour gérer la collecte des déchets ménagers des entreprises. PHOTO DR

tualisé de gestion des déchets par un opérateur. Nous avons présenté fin septembre le projet composé d'un modèle de base (un bac de 330 litres pour les "Dip" (déchets industriels banals) et un autre de 660 litres pour les cinq flux). L'accord de mutualisation a été adopté à 98 % : "J'en suis très fier. Tous les exploitants ont compris la nécessité d'être dans les clous." La priorité était de s'organiser pour éviter d'avoir 20 tonnes de déchets chaque semaine sur les trottoirs : "Nous avons une capacité logistique et fi-

nancière qui nous a permis de mettre ce système." Le service sera refacturé dans les charges, avec une partie forfaitaire et une autre calculée sur les millèmes. "Nous continuons bien sûr à nous battre contre l'inéquité de la taxe, poursuit Céline Boyer. J'attends que les pouvoirs publics soient créatifs pour soulager les entreprises. Mais je me fais du souci pour les petites zones qui n'ont pas d'association pour s'organiser, le législateur devra en tenir compte."

G.V.L.

UN ENJEU MAJEUR

Être force de proposition et ne pas subir... Du côté de Cap au Nord-Entreprendre, qui fédère 350 entreprises, on souhaite profiter de cette étape pour produire, trier et valoriser autrement. "Nous avons été informés en avril par les services de la Métropole, l'objectif étant d'aller assez vite, et cela dès le mois de juillet, précise Alexandre Fassi, secrétaire général de l'association. Face à la complexité de la mise en œuvre, nous avons obtenu un report. La Métropole a alors décidé de ne plus collecter. Nous sommes aujourd'hui dans une démarche structurelle importante qui est celle d'une réduction des déchets, d'où la nécessité d'en produire moins. Les entreprises vont devoir s'emparer de cette problématique-là qui s'ajoute aux quotas déjà imposés dans les déchetteries." Et d'ajouter : "Dans l'immédiat, il faut faire vite, nous allons continuer à en discuter avec les entreprises. À côté de cela, la taxe est maintenue, le combat continue. Nous sommes confrontés à un véritable ras-le-bol des chefs d'entreprise, des artisans et des commerçants qui se sentent abandonnés. Les entreprises vont payer deux fois, voire trois fois plus cher un service assuré jusque-là par la Métropole, tout en continuant à s'acquitter de la TEOM. Les pouvoirs publics doivent prendre en compte cet état de fait."